

Les armes légères et de petit calibre (ALPC) et la lutte contre les mines

Mise à jour le: 21 Aug. 2014 11:11

La prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) porte atteinte à la sécurité. Les mines anti-personnel et les restes explosifs de guerre, quant à eux, tuent et mutilent les personnes comme le bétail longtemps après la fin des hostilités. Ces deux types d'armes peuvent avoir des effets déstabilisateurs sur le développement social, sociétal et économique et constituer un défi majeur pour la sécurité régionale et nationale.



La prolifération illicite des ALPC peut alimenter et prolonger la violence armée, et favoriser les activités illégales et l'émergence de groupes violents. L'accès aux ALPC illicites contribue au développement du terrorisme, de la criminalité organisée, de la traite des êtres humains, de la violence sexiste et de la piraterie. Par ailleurs, le détournement de telles armes est étroitement lié à la corruption et à de mauvaises pratiques de gestion. Les armes de petit calibre sont destinées à un usage individuel. Elles comprennent, entre autres, les pistolets, les fusils, les mitraillettes, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères. Les armes légères, pour leur part, sont conçues pour être utilisées par au moins deux servants. D'un calibre inférieur à 100 millimètres, elles comprennent, entre autres, les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades, les mortiers, les canons antiaériens et les canons antichars.

Les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre tuent et mutilent les personnes comme le bétail longtemps après la fin des hostilités, et constituent un obstacle majeur au redressement et au développement post-conflit. Au-delà de la tragédie humaine qu'elles peuvent provoquer, elles surchargent également les services de santé locaux et nationaux, réduisent la main d'œuvre disponible et ébranlent les structures sociales et sociétales. Dans bon nombre de pays, les stocks d'armes et de munitions ne sont pas toujours bien gérés, ce qui donne lieu à des accès illicites ou à des accidents qui peuvent avoir des conséquences pour le personnel de sécurité et les populations des environs.

L'OTAN contribue à résoudre ces problèmes en encourageant le dialogue et la coopération entre les pays alliés et partenaires pour trouver des solutions appropriées. Elle dispose pour cela de deux mécanismes très efficaces : le Groupe de travail ad hoc sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et la lutte contre les mines et le fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP. L'OTAN soutient également des initiatives menées par d'autres organismes internationaux, comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Programme

d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que le traité sur le commerce des armes (TCA). Pour ce qui est des mines antipersonnel, l'Alliance et ses partenaires apportent également leur soutien aux pays signataires de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa). Les Alliés qui n'ont pas adhéré à cette convention contribuent aux actions menées dans le cadre général de ce qu'on appelle communément la lutte contre les mines, à savoir : la dépollution des champs de mines, l'assistance aux victimes, la sensibilisation, au travers de la formation, au risque que représentent les mines, et l'aide à la destruction des stocks.

Points principaux

- Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre constituent un obstacle majeur au redressement et au développement post-conflit.
- Début 2014, les projets sur fonds d'affectation spéciale OTAN avaient permis de déminer 1 400 hectares de terres.
- Ils ont également permis de détruire 4 500 000 mines terrestres antipersonnel et 2 000 000 de grenades à main.
- L'OTAN appuie les initiatives menées par la communauté internationale pour éradiquer le commerce illicite d'armes conventionnelles.
- Depuis la fin des années 1990, l'OTAN contribue à la sécurité des populations civiles en axant ses efforts sur la destruction des armes excédentaires.

-
- **[D'une pierre deux coups](#)**
 - **[Projets sur fonds d'affectation spéciale](#)**
-